

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0024214

143628

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 16.17 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MGARS MOHAMED

Date de naissance : 01.01.1950

Adresse : 19. FG. Apt 2.C. RÉSIDENCE EL MAHDA. BERRECHID

506 74 74 77 68

Tél. : 05 32 56 83 Total des frais engagés : 499,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur ARAQI HOUSSAINI Najib
Médecine Générale
16, Rue Okba Ben Nafie
BERRECHID - Tél. : 33.73.21

Autorisation CNPD N° : A-A-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18 DEC 2022

Nom et prénom du malade : STARI Saïda Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Bronchite asthmatique + goutteux

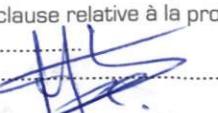
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 21/12/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16 DEC 2022	C	1	200 Dhs	 Docteur ANAS HOUSSEINI Najib Médecine Générale 10, Rue Okba Benou Nafis BERRECHID - Tél : 32 72 2

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie Alla Bd Med V, Cité Al-Jedid Local N°4 et 5, Berrechid Tel : 06 22 32 48 38	16/12/2022	498,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

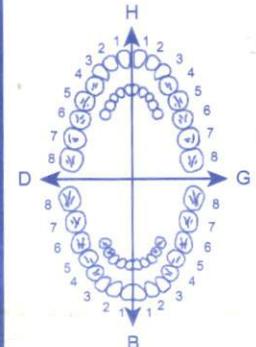
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

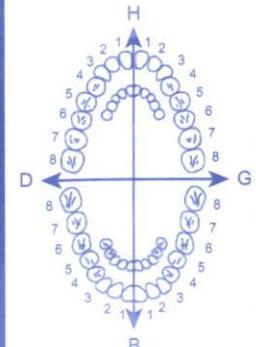
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				

O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE		MONTANTS DES SOINS	
	H	G		
D	25533412 00000000	21433552 00000000		
B	35533411	11433553		

(Création, remont, adjonction)		DATE DU DEVIS	
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		DATE DE L'EXÉCUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. Araqi Houssaini Najib

MEDECINE GENERALE

Echographie Générale

Ex. Médecin Chef des Forces

Royales Airs de Casablanca

Expert assermenté auprès des Tribunaux

16, Rue Okba Nfou Nafie - Berrechid

Tél. : 05 22 33 73 21

GSM : 06 62 07 65 56

16 DEC. 2022

الدكتور عراقى حسين نجيب
الطب العام
الفحص بالصدى

طبيب رئيسي سابق بالقوات
الجوية الملكية بالدار البيضاء
خبير محلف لدى المحاكم

زنقة عقبة بن نافع - برشيد

الهاتف : 05 22 33 73 21

المحمول : 06 62 07 65 56

Salbutamol

21,90

56,60

SARLIC SARDA

① Diprosstell 150 mg (5)

21,80 Dauthium 200 mg (2) 2 gr W

21,90 Butamyl 80 mg (7) 2 gr W

222,00 Augment 1g Br (5) 5 gr W

32,60 Muhol sirop (5) 2 gr W

20,00 Dolagrip (5) 2 gr W

123,60 Ivermectine 40 12 (4) 1 gr W

avant ap

T = 498,50

Doktor ARAQI HOUSSAINI Najib
Médecine Générale
16, Rue Okba Nfou Nafie
BERRECHID Tél.: 33.73.21

Pharmacie Alla
3d Med V, Cité Al Wanda
Locaux N°4 et 5, Berrechid
Tél : 05 22 32 48 38

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubir bno al aquam roches
noires casablanca
INEXIUM

40 mg
Boite 14

641/15DMP/21/NRQ P.P.V:123,60 DH
6 118001 020607

32,60

PPV (DH) :

LOT N° :

UT. AV.:

MUXOL®
ambroxol

Solution buvable - 250 ml



6 118000 080572

موكسول

— أسيروكسول —

بدون سكر

AMOKROLLINE ACIDE CLAVULANIQUE
AUGMENTIN

1g /125 mg
Sachets

..... sachet

prendre de
pendant

Lire la notice

..... خالل يوم

Unique

RESPECTA

PPU : 222,00 DH

LOT : 647996

PER : 08/23

AUGMENTIN 1 g/125 mg
24 sachets



6 118000 161042

Augmentin est une marque déposée
s sociétés du Groupe GlaxoSmithKline

دولي كريب®

باراصيطةمول - فيتامين س - ماليات الفيتيرامين

DoliGrippe®

8 SACHETS GRANULÉS



6 118000 041566

8 أكياس
حبوب

الكبار

رذام
سيلان الأنف

التهاب الأنف والحنجرة

بدون

عن طريق الفم

بوتي ش.م.

82، بـر الكازار بـنـاس - عـين السـبع - الدـار البيـضاـء

سـ. البـشـوشـيـ - صـيدـلـيـ مـسـؤـولـ



LOT: L3471

PER: 11/25

PPI: 20DH00

كزانثيوم® م.ت 200 ملغ



Xanthium® LP 200 mg
30 gélules à libération prolongée

كزانثيوم® م.ت 200 ملغ
30 كبسولة مدبرة التحرير

ثيوفيلين (على شكل مونوهيدرات)

30 كبسولة مدبرة التحرير

عن طريق الفم

LOT 20K02 2

EXP 11 2023

PPV 21.80 DH

Xanthium® LP 200 mg
30 gélules à libération prolongée
AMM N° 308/17 DMP/21/NRQ



6 118001 070954



سوطاما
Sotthema

Distribué par MSD Maroc
AMM 74/19 DMP/21/NRQ
P.P.V: 56.60 DH



Titulaire de l'AMM au Maroc :
MSD Maroc (Siège social)
166, 168, Bd Zerkouni,
Casablanca – Maroc

Fabricant :
CENEXI HSC
2 Rue Louis Pasteur,
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Diprostène®
Suspension injectable en seringue pré-remplie

1 seringue
pré-remplie de 1 ml